



# La restructuration du Fonds National Parentalité (FNP)

Présentation aux Partenaires

Le jeudi 20 février 2025

Présenté par

**Laurent Pedeau** - Sous-Directeur, Direction du développement des territoires et des services aux familles.

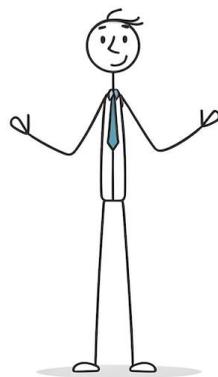
**Virginie Delorme** - Référente Parentalité



Afin de faciliter les échanges, merci d'utiliser le fil de discussion pour poser vos questions, nous répondrons à la fin de la présentation.

Une FAQ de toutes vos questions sera diffusée sur le Caf.fr

Pour toute question concernant un projet spécifique, nécessitant une réponse individuelle, merci de nous contacter sur la boîte Parentalité :  
**Parentalité21@caf21.caf.fr**





## AU PROGRAMME...

L'action de la branche famille en matière de Soutien à la Parentalité (Sfp), une approche préventive et universaliste...

1. Un cadre de référence commun à l'ensemble des actions parentalité.
2. Un projet qui s'inscrit dans une dynamique de réseau.
3. Des nouvelles modalités d'intervention selon 4 axes.
4. Des nouvelles modalités de financement selon 4 axes.
5. Des modalités de gestions adaptées
6. Vos questions...



# La branche famille en matière la Parentalité c'est :

Elle s'inscrit dans un cadre juridique précisé dans l'ordonnance

n °202216611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, complété par la charte nationale de soutien à la Parentalité.

## • Une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social fondé sur :

○ L'accompagnement des parents le plus en amont possible des difficultés et éviter ainsi des situations graves et complexes

Le respect de la diversité des modèles éducatifs, des contextes familiaux, économiques et culturels de chaque famille

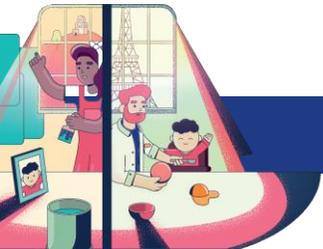
La valorisation des parents dans leur rôle et le renforcement de leurs compétences parentales

○ Le déploiement de cette politique s'appuie sur deux leviers principaux

- La prestation de service (Ps)
- Le Fonds national parentalité (Fnp)
- levier opérationnel essentiel au financement d'actions territorialisées et à l'accompagnement des dynamiques de mise en réseau des acteurs.

Un accompagnement par la Caf 21 (expertise, conseil développement et évaluation).

- Le Pôle Parentalité
- Le Service des Aides Financières collectives



La Parentalité est transversale, à la croisée de plusieurs politiques publiques, déclinées sur les Territoires et le Département de la Côte d'or.

**Un objectif positionné dans la Cog 2023 – 2027 :**  
renforcer la visibilité et l'accessibilité de l'offre et développer les démarches d'évaluation

**Des actions parentalité en cohérence avec les priorités des SDSF et CTG :**  
développement des synergies entre acteurs, renforcement des dynamiques de réseaux, articulation entre local et départemental

**Le soutien des démarches innovantes**

**La création d'un écosystème parentalité** pour améliorer la structuration et la lisibilité des offres parentalité : label « Parents Parlons »



# Une nouvelle circulaire nationale :

Diffusion de la circulaire FNP et de ses annexes le 14/11/2024 : Disponible sur le Caf.fr : [Circulaire FNP](#)

## 3 annexes

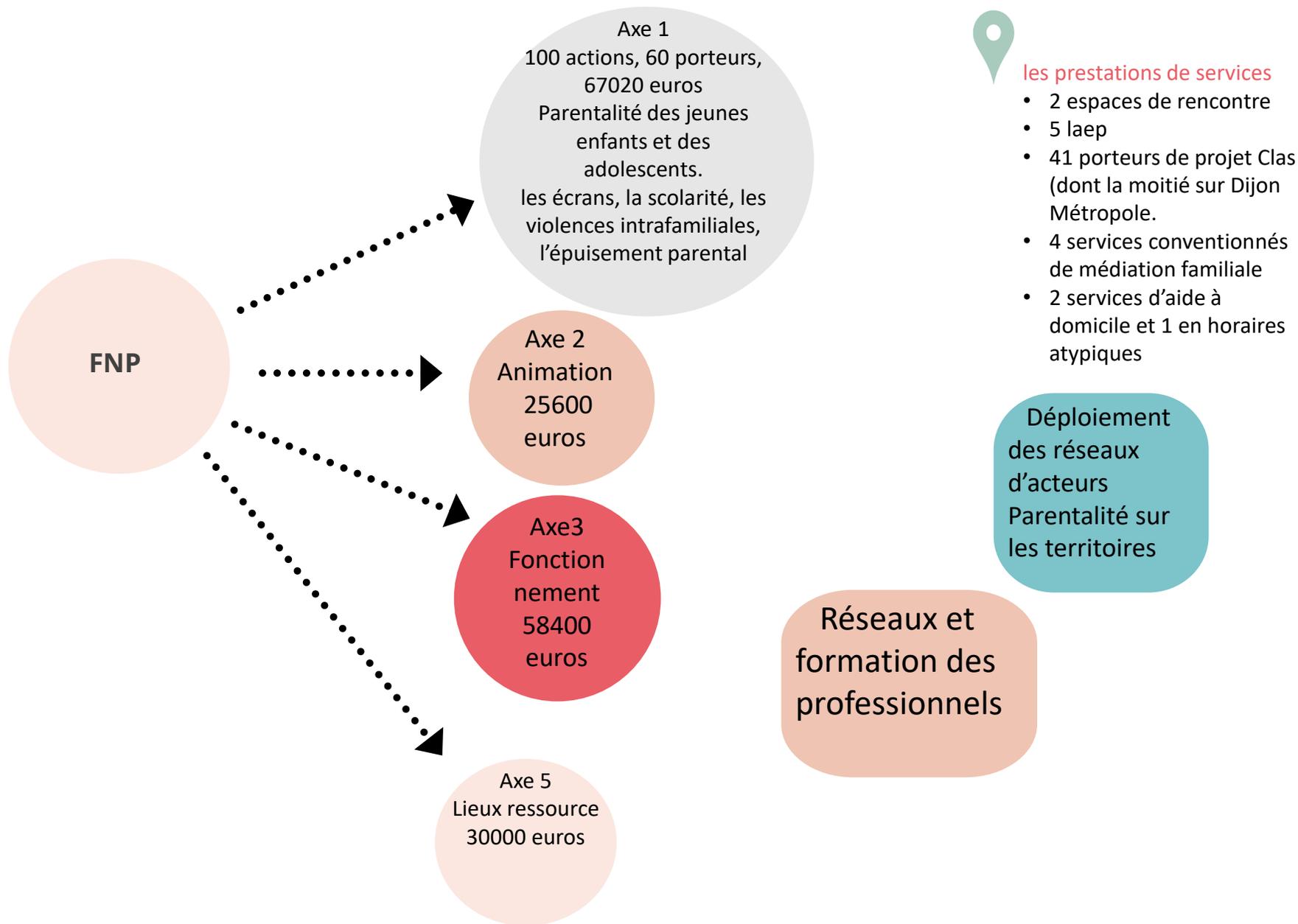
- Annexe 1: Référentiel de soutien et d'accompagnement à la parentalité
- Annexe 2 : Les fiches thématiques par axe et par volet
- Annexe 3 : Guide méthodologique pour la mise en œuvre des projets parentalité



Adobe Acrobat  
Document



# Le soutien à la parentalité dans le département en Côte d'Or en 2024



## Rappel définition "Parentalité"

**Une définition qui met en valeur les deux principes essentiels** suivants sur lesquels la branche famille fonde son intervention

La parentalité est un processus qui s'inscrit dans une trajectoire parentale et familiale :  
« on ne naît pas parent, on le devient »

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant.



*« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.*

*C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.*

*Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.*

*Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale).*

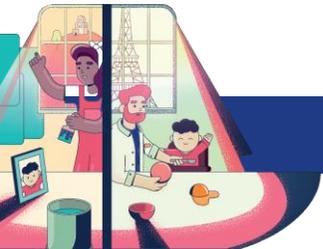
*Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ».*



# 1. Un cadre commun de référence : le référentiel socle

## Un socle commun pour tous les porteurs de projet

- Pour renforcer les projets dans le cadre de la charte nationale de soutien à la parentalité
- Pour partager les mêmes principes, mêmes valeurs
- Pour que les gestionnaires puissent s'inscrire dans un cadre commun
- Pour être éligible à un financement possible par la Caf dans le cadre du Fond national parentalité



## Un cadre commun de référence destiné à accompagner :

- ❖ les gestionnaires ;
- ❖ les services des Caf ;
- ❖ les partenaires.

● Permettre aux gestionnaires d'élaborer leur projet parentalité pour être éligible à un financement possible par la Caf.



### **Des principes généraux d'intervention :**

- Intérêt de l'enfant et des parents au centre des interventions
- Reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant
- Compétences parentales
- Libre adhésion des familles
- Démarche universaliste
- Prise en compte de la diversité des modèles éducatifs
- Accessibilité financière à tous les parents
- Principe de laïcité

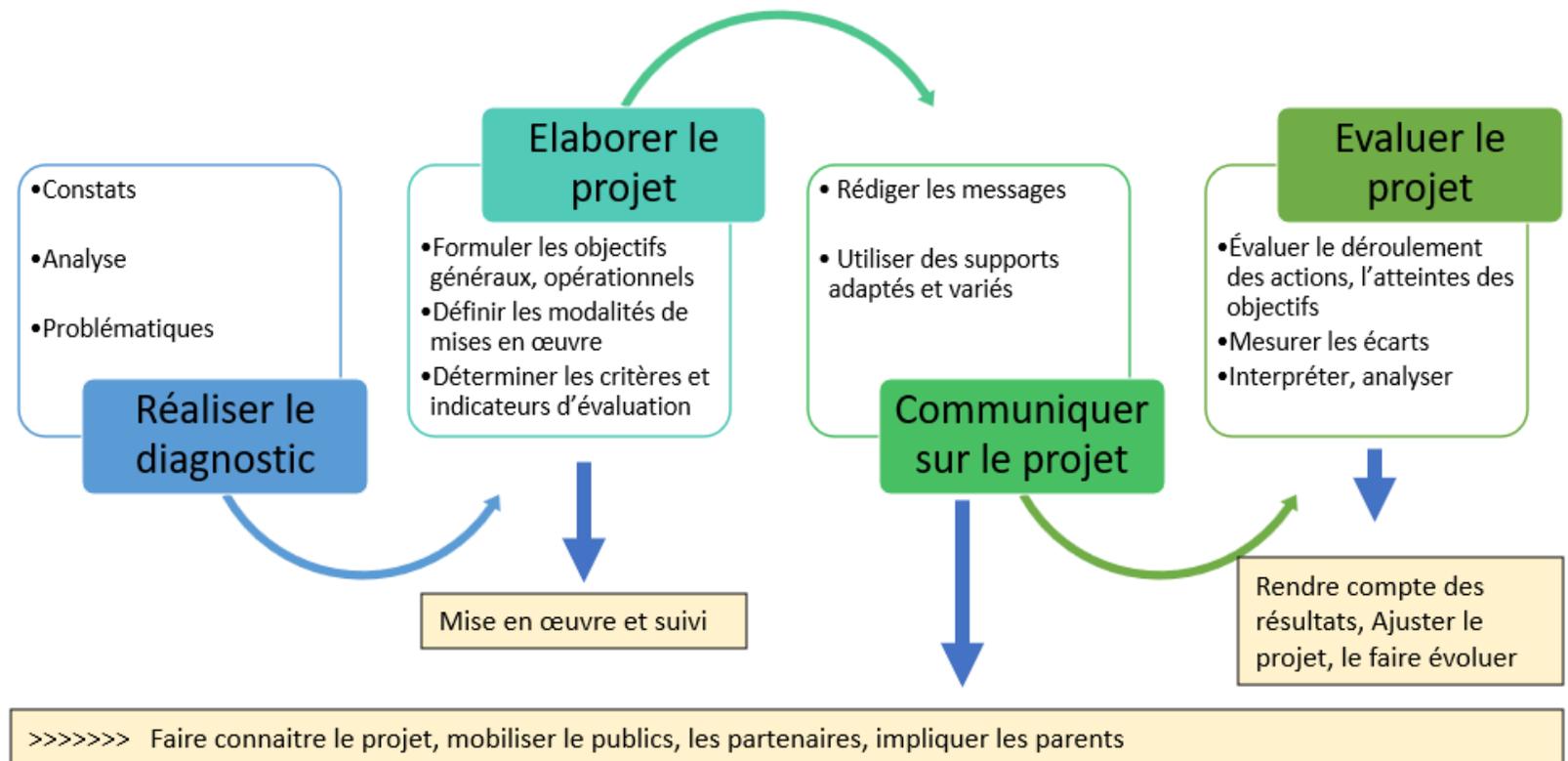


### **Des conditions nécessaires pour la mise en œuvre des actions et projets parentalité**

- Qualifications et des compétences requises pour les intervenants
- Positionnement et des postures éthiques attendus : neutralité, bienveillance, caractère transitoire
- Nécessaire inscription dans une dynamique de réseau

## 2- Des actions nécessairement inscrites dans le cadre d'un projet parentalité structuré

- Des conditions nécessaires pour la mise en œuvre des projets :
- Des qualifications et des compétences requises pour les intervenants
- Positionnement et posture éthique attendus



### 3- Des nouvelles modalités d'intervention selon 4 axes

Jusqu'en 2024

- Le volet 1 « actions » conduites dans le cadre des Reaap
- Le volet 2 « animation parentalité »
- Le volet 3 « fonctionnement »
- Le volet 4 « expé individuelle » 2024/2025



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025

Axe 1 : Implication et participation des parents à travers des modalités d'interventions collectives :

Axe 2 : Nouvelles formes d'accompagnement des parents à travers des modalités d'interventions individuelles (préciser Caf expérimentatrices).

Axe 3 : Développement des services et lieux ressources parentalité

Axe 4 : soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur les territoires



# Des modalités d'intervention selon 4 axes

## AXE 1

**Implication et participation des parents à travers des modalités d'interventions collectives**

### VOLET 1

Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents

### VOLET 2

Activités et ateliers partagés « parents-enfants »

## AXE 2

**Nouvelles formes d'accompagnement des parents selon des modalités d'interventions individuelles**

### VOLET 1

Experimentations sous l'angle de l'accompagnement des parents en présentiel : AIP, MAP, CCF

### VOLET 2

Accompagnement des parents à distance

## AXE 3

**Développement des services et lieux ressources parentalité**

### VOLET 1

Poursuivre la couverture territoriale des lieux ressources parentalité

### VOLET 2

Soutien des relais enfants-parents (REP)

## AXE 4

**Soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur les territoires**

### VOLET 1

Animation des réseaux d'acteurs parentalité à l'échelon départemental

### VOLET 2

Ressources pour les gestionnaires et promotion du soutien à la parentalité



## 4- Des modalités de gestion adaptées

### Modalités de dépôts des actions quel que soit l'axe:

Dépôt des dossiers sur la plateforme ELAN ouverte – accès au guide utilisateur 2025

Une amélioration de l'outil de gestion Caf est en cours afin d'offrir des facilités de gestion et un meilleur outil de pilotage pour mesurer les effets de cette politique.



## Modalités de selection des projets



Le Comité Départemental « Parentalité », composé de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental, de la Mutualité Sociale Agricole et de l'Etat, rattaché au comité départemental des services aux familles (Cdsf), procède à la sélection des projets pour le financement desquels une subvention a été sollicitée auprès de la Caf dans le cadre du fonds national parentalité. Cette sélection repose sur une liste de critères définis en cohérence avec le référentiel national parentalité. La liste des dossiers retenus sera présentée pour information au conseil d'administration de la CAF.



Le principe de co-financement reste indispensable afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale.



Cette sélection repose sur une liste de critères définis en cohérence avec le référentiel national parentalité



## Modalités des projets



### **Renforcement de la pluriannualité**



Il est proposé de privilégier un financement pluriannuel dès lors que les projets sont soutenus par la Caf depuis au moins deux ans



### **Modalités des bilans des actions quel que soit l'axe**

Il n'y aura plus de démarche de justification dans ELAN pour les actions 2025



## 4- Des modalités de financement selon 4 axes

### Mise en place d'un plancher pour les subventions Fnp :

Afin de limiter la dispersion des subventions et conforter l'impact des actions soutenues au titre du Fnp, à l'instar du Fond publics et territoires, aucune subvention FNP inférieur à 1500€ par an et par projet n'est accepté.

### Modalités de financement spécifiques pour chaque axe d'intervention :

- **Axe 1** : Pourcentage des dépenses de fonctionnement dans la limite maximale de 80% du coût de l'action
- **Axe 2** Volet 2 : 20 000€ pour 0,5 ETP ou 10 000€ pour 0,25 ETP

- **Axe 3\*** :

Prix plafonds (2025)	Taux de prise en charge	Montant subvention
40 390€ *Attention pour les REP : co-financement SPIP obligatoire	60%	24 234€

- **Axe 4** : Volet 1 : 20 000€ pour 0,5 ETP ou 10 000€ pour 0,25 ETP  
Volet 2 : Pourcentage des dépenses de fonctionnement dans la limite maximale de 80% du coût de l'action



# ZOOM :

## L'appel à projet Reaap 2025 Axe 1



À partir du 21 février jusqu'au 21 mars pour déposer les projets sur la plateforme Elan : l'appel à projet sera disponible sur le Caf.fr/Espace professionnel/Partenaires locaux/Appels à projet.



### Attention!

- Cette Année un seul appel à projet
- Aucun financement inférieur à **1500 € par an et par projet ne sera accepté**



Le depot des projets pluriannuels est à privilégier  
(projets soutenus par la caf depuis au moins 2 ans, presentation d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier satisfaisant).

# Une entrée par axe pour le partenaire...

EVOLUTIONS 2025

## TS PARENTALITE 2025 : Le projet

### Modification de la structure du formulaire : entrée par axe

- 1 seul axe peut être sélectionné par demande

#### Description opérationnelle du projet

#### Présentation du projet

Axe concerné

Sélectionnez une valeur

Concernant votre projet, il s'agit:

Sélectionnez une valeur

Contexte et origine du projet \*

Objectifs du projet global \*

Comment les besoins parentalité ont été repérés et ce qui vous a amené à concevoir ce projet

Ce champ est obligatoire.

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure (public, partenariat).

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure.

Ici, vous décrirez de façon synthétique les objectifs globaux du projet. Attention les objectifs de chaque action ou service vous



# Attention, pas plus de 5 actions par projet...

EVOLUTIONS 2025

## TS PARENTALITE 2025 : Le projet - Illustration

• Présentation du projet

Axe concerné :

Concernant votre projet, il s'agit :

Contexte et origine du projet \*

Comment les besoins parentalité ont été repérés et ce qui vous a amené à concevoir ce projet  
*Ce champ est obligatoire.*

Objectifs du projet global \*

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure (public, partenaires).

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure.  
Ici, vous décrivez de façon synthétique les objectifs globaux du projet. Attention les objectifs de chaque action ou service vous seront demandés plus loin.  
*Ce champ est obligatoire.*

Nombre total d'actions ou services composant le projet global \*

Merci de saisir un nombre d'action compris entre 1 et 5

Existe-t-il un comité de pilotage ou une instance de suivi du projet ? \*  Oui  Non

**Ce choix conditionnera le nombre d'actions à compléter dans la suite du formulaire**

• Présentation du projet

Axe concerné :

Concernant votre projet, il s'agit :

Contexte et origine du projet \*

Comment les besoins parentalité ont été repérés et ce qui vous a amené à concevoir ce projet  
*Ce champ est obligatoire.*

Objectifs du projet global \*

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure (public, partenaires).

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure.  
Ici, vous décrivez de façon synthétique les objectifs globaux du projet. Attention les objectifs de chaque action ou service vous seront demandés plus loin.  
*Ce champ est obligatoire.*

Existe-t-il un comité de pilotage ou une instance de suivi du projet ? \*  Oui  Non

Quelle en est la composition et quel est le rôle de cette instance ? \*



# Modèle Complétude d'une action...

## ELAN – Axe 1 – Implication & participation des familles

4

Le projet Parentalité global

### Description opérationnelle du projet

#### Présentation du projet

Axe concerné

Concernant votre projet, il s'agit:

Contexte et origine du projet \*

Objectifs du projet global \*

Comment les besoins parentalité ont été repérés et ce qui vous a amené à concevoir ce projet \*

Objectifs du projet et liens avec le projet global de la structure. Ici, vous décrivez de façon synthétique les objectifs globaux du projet. Attention les objectifs seront demandés plus loin.

Nombre total d'actions ou services composant le projet global \*

Merci de saisir un nombre d'action compris entre 1 et 5

Existe-t-il un comité de pilotage ou une instance de suivi du projet ? \*  Oui  Non

Quelle en est la composition et quel est le rôle de cette instance ? \*

Concernant votre projet, il s'agit:

Contexte et origine du projet \*

Sélectionnez une valeur

#### Présentation du projet

Axe concerné

Concernant votre projet, il s'agit:

Numéro de la demande précédente \*



# Choix un seul volet, plusieurs thématiques possibles...

## ELAN – Axe 1 – Implication & participation des familles

4

Le projet Parentalité global

• Description de l'action ou du service 1

Intitulé de l'action ou du service \*

Si votre projet ne comporte qu'une seule action, reportez l'intitulé de votre projet

L'action ou service est-il nouveau ? \*  Oui  Non

Activités et ateliers partagés parents-enfants \*  Oui  Non

Thématique de l'action ou du service \*  03 - P@rents, parlons numérique 04 - Relation Enfant / Parent

Objectif opérationnel de l'action/s

Description de l'action/s

• Bénéficiaires de l'action ou service 1

Parents conc

Modalités de participation des parents à l'action/s

et l'évaluation de l'action/service

01 - Arrivée d'un enfant  
 02 - Handicap  
 03 - P@rents, parlons numérique  
 04 - Relation Enfant / Parent  
 05 - Parent d'ado  
 06 - Répit Parental  
 07 - Santé  
 08 - Lien école / famille  
 09 - Séparation / Deuil  
 10 - Autre (précisez)\*

Choix du volet



# Pour la pluriannualité

## ELAN – Axe 1 – Comptabilité par action : à déclarer par action et par année en cas de pluri annualité

4

Le projet Parentalité global

### • Comptabilité par action

Année de l'exercice	Numéro de l'action	Coût de l'action	Subvention CAF sollicitée po...	Subventions demandées au...
		Somme : 0	Somme : 0	Somme : 0

#### Ajouter une ligne

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Année de l'exercice

Numéro de l'action \*

Coût de l'action \*

Subvention CAF sollicitée pour l'action \*

Subventions demandées aux autres partenaires \*

2020-2029

2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026
2027	2028	2029	2030

lundi 20 janvier 2025



# Pour la pluri annualité du projet...

## ELAN – Axe 1 – Comptabilité par action : à déclarer par action et par année en cas de pluri annualité

### • Comptabilité par action

Année de l'exercice	Numéro de l'action	Coût de l'action	Subvention CAF sollicitée po...	Subventions demandées au...	
		Somme : 0	Somme : 0	Somme : 0	

Ajouter

#### Ajouter une ligne

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Année de l'exercice

Numéro de l'action \*

Coût de l'action \*

Subvention CAF sollicitée pour l'action \*

Subventions demandées aux autres partenaires \*

Enregistrer Annuler

Merci de renseigner impérativement votre comptabilité par action pour chaque action et pour chaque année de la pluriannualité.

Attention, la somme des montants de subvention doit correspondre au montant de subvention CAF renseigné dans le plan de financement au titre du projet REAAP

### • Comptabilité par action

Année de l'exercice	Numéro de l'action	Coût de l'action	Subvention CAF sollicitée po...	Subventions demandées aux...	
2025	Action 1	800	1 000	7 000	CF

Ajouter

### • Comptabilité par action

Année de l'exercice	Numéro de l'action	Coût de l'action	Subvention CAF sollicitée po...	Subventions demandées au...	
2025	Action 1	1 000	800	200	CF

Ajouter



# Le budget pluriannuel...

## ELAN – Axe 1 -2 -3 4 – Budget pluriannuel

4

Le projet Parentalité global

### Budget prévisionnel de l'action ou du service

Précédent

Suivant

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Période : \* Pluriannuelle    Durée : \* 2  
Millésime \* 2025    Veuillez saisir une année valide, par exemple 2021

Choix du financeur

Préambule

Votre tiers

Le projet Parentalité global

Récapitulatif

### Budget prévisionnel de l'action ou du service

Précédent

Suivant

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Millésime : Année 2026

#### Dépenses

	Coût prévu
60 - ACHATS	0,00 € TTC
004 - Achat d'études et de Prestations de services	<input type="text"/>
006 - Achat non enregistré de matières et	<input type="text"/>

#### Recettes

	Financement prévu
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	0,00 €
70623 - Prestation de service CAF	<input type="text"/>



# Récapitulatif...

## ELAN – Axe 1 -2 -3 4 – Récapitulatif

### PARENTALITÉ : Demande de financement : Récapitulatif



Partager votre demande

- 1 Choix du financeur
- 2 Préambule
- 3 Votre tiers
- 4 Le projet Parentalité global
- 5 Récapitulatif

#### Récapitulatif

Précédent

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Récapitulatif des informations saisies

Veillez déposer l'attestation de déclaration sur l'honneur.

#### Attestation de déclaration sur l'honneur \*

Vous pouvez télécharger l'attestation de déclaration sur l'honneur [S]

Ajouter

Barèmes des aides aux partenaires d'action sociale 2025.pdf (193,97 Ko) - 20/01/2025 17:05



Description

En cliquant sur "Transmettre", vous reconnaissez avoir pris connaissance du [réglement des aides](#).  
Votre demande sera alors transmise et prise en charge pour instruction par nos services.

#### Visibilité de la demande

X

Les demandes que vous avez déposées sont par défaut visibles pour tous les comptes associés à votre tiers. Vous pouvez choisir de limiter son accès à certains comptes uniquement, qui pourront la consulter et effectuer les actions requises sur celle-ci. La personne ayant déposé la demande, les personnes sollicitées sur des contributions en cours, le signataire, l'administrateur du tiers ont toujours accès à la demande, quel que soit le mode choisi.

Visible par  Tous les comptes

Uniquement les comptes ci-après

Florence LEGRY (demandeur) (administrateur)

Sélectionnez un nom, prénom

Enregistrer les restrictions

Annuler



# Merci pour votre attention...

Nous répondons à vos questions...

Retrouvez l'enregistrement du webinaire sur le [caf.fr](http://caf.fr).

Une FAQ sera bientôt mise à votre disposition.

